

Modification n° 09.28: Commune de SAINT-VITH – ZACC au lieu-dit « Mailust »

PROPRIETES

Date de réception SPGE : 25/06/2020

Sous-bassin hydrographique - N° de feuille : MOSELLE – 05/27

Commune : SAINT-VITH

OAA : AIDE

Numéro de modification (Code SPGE) : 09.28

Intitulé : Modification n° 09.28 : Commune de SAINT-VITH – ZACC au lieu-dit « Mailust »

DESCRIPTION

Explications	La demande de modification porte sur la zone d'aménagement communal concerté au lieu-dit « Mailust », sur le territoire communal de Saint-Vith, actuellement reprise en régime d'assainissement transitoire. Il est proposé le passage de cette zone en régime d'assainissement autonome étant donné l'absence d'équipements et la topographie défavorable à l'installation d'un réseau de canalisations rejoignant le réseau existant.		
Superficie concernée	6,14 ha		
	Avant	Après	
Assainissement collectif	0. EH	0 EH	
Assainissement autonome	0 EH	2,5 EH	
Assainissement transitoire	2,5 EH	0 EH	
	Charge totale à terme		2,5 EH

SCHEMA D'ASSAINISSEMENT – BASSIN TECHNIQUE

La mise en œuvre d'un schéma d'assainissement n'est d'application que dans le cas d'un passage vers l'assainissement collectif

Station d'épuration							
Code SPGE		Nom		Capacité		Statut	
/		/		/		/	
Egouts		Collecteurs		Station(s) pompage		Conduite refoulement	
Existants	/	Existants	/	Existants	/	Existants	/
A réaliser	/	A réaliser	/	A réaliser	/	A réaliser	/

SPECIFICITES ENVIRONNEMENTALES

Masse d'eau de surface	ML04R – Etat physico-chimique 2019 : Moyen
Natura 2000 (rayon de 500 m)	/
Zone de baignade (rayon de 500 m)	/
Zone de prévention de captage	/
Aléa d'inondation par débordement	Faible

ANNEXE

Etude de l'organisme d'assainissement agréé (OAA).

EXTRAIT CARTOGRAPHIQUE



